

• (3.40 p.m.)

Et pour en revenir au principe de l'universalité, les honorables députés de Winnipeg-Nord-Centre et de Vancouver-Kingsway voudraient accorder \$150 à chaque personne âgée, mais comme, en démocratie, il faut faire un choix, nous avons opté pour la sélectivité, car elle est plus juste. L'universalité des pensions conduirait au socialisme et entraînerait des dépenses exorbitantes.

Lorsqu'on n'est pas au pouvoir, on peut dire un peu n'importe quoi, ce qui est dommage, car souvent on fait ainsi preuve d'irresponsabilité.

Quant au chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), il a dit qu'il s'agissait d'un programme trop modeste et trop peu généreux. Il a parlé comme s'il s'était senti obligé de dire quelque chose à la Chambre, pour pouvoir dire plus tard que lorsque le bill a été proposé, il a formulé certaines critiques. Mais je suis sûr que dans le fond de son cœur—et il a un grand cœur—il approuve cette mesure. Il ne peut pas le dire ouvertement, parce qu'il est le chef de l'opposition officielle.

Quant à nos amis du Nouveau parti démocratique, il est sûr qu'ils manifestent des tendances socialistes, qu'ils ne peuvent comprendre notre attitude et que nous ne pouvons nous entendre sur les modalités d'application de la loi, car leurs principes sont tout opposés aux nôtres. Au fait, il n'est pas aussi facile qu'on le croit de légiférer dans un domaine semblable. Il faut se dire aussi que les fonds que nous pouvons puiser dans la poche des contribuables sont limités. Or, de deux maux, il faut choisir le moindre. Voilà pourquoi le principe de la sélectivité a été choisi plutôt que celui de l'universalité.

Quand on voit des gens malades et qu'on vit avec eux, comme je le fais encore tous les jours, on constate qu'ils tiennent à témoigner une grande reconnaissance aux gouvernements qui ont pensé à eux. Voilà pourquoi je suis assuré que ce bill sera approuvé par toute la population canadienne, comme le seront d'ailleurs les principes du Livre blanc, notamment les propositions relatives aux allocations familiales et à la pension de vieillesse du Canada, de même que l'étude qu'on fera de ce document, qui, à mon sens, est un chef-d'œuvre.

On dit que nous devrions nous occuper de nos affaires, au gouvernement fédéral, et laisser aux provinces des programmes comme celui de la sécurité de la vieillesse. On se souviendra pourtant qu'en 1951, le gouvernement du Canada, donnant suite aux recommandations de comités mixtes d'enquête du Sénat et de la Chambre des communes sur les pensions de vieillesse, a proposé aux provinces une modification constitutionnelle accordant expressément au Parlement le pouvoir d'établir un régime national de sécurité de la vieillesse, administré par le gouvernement du Canada. Les provinces y ont consenti et, en 1951, la Constitution était modifiée en conséquence.

Monsieur l'Orateur, je suis d'avis que ce que nous faisons recevra l'approbation des personnes âgées au Canada, qu'elles soient assises à la maison, qu'elles regardent la télévision sans avoir autre chose à faire que de penser, manger, scruter leur passé et de regarder un peu vers l'avenir. Lorsque nous leur accordons plus d'argent, elles sont très heureuses, se moquent de la Constitution et des problèmes juridiques qui peuvent survenir à l'occasion de la présentation d'un bill semblable. Les choses concrètes les préoccupent. Quand on donne un bonbon à un

[M. Isabelle.]

enfant, il l'apprécie non pas parce qu'il est fait en Chine, en Russie, à Montréal ou en Angleterre, mais parce qu'il est bon.

Sur le plan pratique, on devrait limiter les discussions autant que possible pour adopter un projet de loi aussi intelligent et rationnel qui tend à faire des citoyens âgés des citoyens à part entière, qui pourront se procurer un peu de luxe.

Mardi dernier, soit le 1^{er} décembre, une femme qui venait de recevoir son chèque de pension m'a dit que même si elle jouissait du supplément, il ne lui restait que \$13 à la fin du mois. Grâce à la nouvelle loi, elle obtiendra beaucoup plus. Elle appréciera davantage ceux qui ont pensé à elle et aux autres personnes âgées aux prises avec des problèmes quotidiens.

On devrait accélérer autant que possible ce processus pour passer à l'étude de choses beaucoup plus importantes. Quels que soient les amendements ou peu importe ce qu'on dise, foncièrement, le bill est excellent. Encore une fois, le gouvernement a démontré, hors de tout doute, qu'il est à l'avant-garde dans le domaine de la sécurité sociale, comme il l'a toujours été depuis 1919.

Aucun gouvernement n'a fait autant dans le domaine de la sécurité sociale que le gouvernement actuel. Aucun autre gouvernement qui pourrait lui succéder ne pourra faire mieux dans ce domaine. D'ailleurs, n'eût été du gouvernement fédéral, je me demande où en serait le domaine de la sécurité sociale aujourd'hui? Le gouvernement fédéral est souvent critiqué dans divers milieux, mais c'est encore lui qui a donné le «souffle de vie» à tous les Canadiens.

C'est pour cette raison que nous continuons à travailler, peu importe les critiques. Quoi que nous fassions, je suis certain que nous sommes dans la bonne voie. Cette loi a été pensée durant plusieurs mois. En l'adoptant, nous rendrons un immense service à ceux qui attendent de nous non pas des discussions, mais du pain, du beurre et un peu de confort pour vivre les dernières années dans un bien-être relatif.

• (3.50 p.m.)

[Traduction]

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, la Chambre consent-elle à ce que je revienne à l'appel des motions pour faire rapport sur la question dont j'ai parlé tout à l'heure?

M. l'Orateur suppléant: La Chambre consent-elle à ce que le premier ministre revienne à l'appel des motions.

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

LA SÉCURITÉ NATIONALE

LES NÉGOCIATIONS POUR LA LIBÉRATION DE
M. JAMES CROSS

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai bien promis de faire rapport à la Chambre dès que je disposerais d'autres renseignements confirmés. Je suis très heureux d'annoncer qu'effectivement j'ai parlé tout à l'heure à M. Cross.

Des voix: Bravo.